



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 7 JUILLET 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 29 juin 2022 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Madame et Messieurs les Adjointes

Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Claire CAILLON, Bruno MOREAU, Nicolas VERNEAU

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Nathalie SAULZET, Cécile JORY-JANVIER, Lionel RUÉ-THIBAL, Joël BARON, Anthony DELVAQUE, Isabelle DUPUIS, Jean-Louis JANVIER, Stéphanie LESTIOU, Michelle TOURNEBISE

Absents :

Frédéric THÉRY qui donne pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIS

Laurent NAVARRE qui donne pouvoir à Joël DEBUIGNE

Benjamin DEBUIGNE qui donne pouvoir à Bruno MOREAU

Elodie CONTE

Secrétaire de séance : Michelle TOURNEBISE

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mai 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°001/ 07-2022

Cession parcelle ZD 224 à la Communauté de Communes du Grand Chambord

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Grand Chambord (CCGC) a réalisé la construction de terrains de tennis couverts rue de la Tonnelle à Huisseau sur Cosson.

Cette opération est achevée depuis le milieu de l'année 2021. La parcelle d'assise de l'équipement appartient à la Commune de Huisseau sur Cosson et n'a pas encore fait l'objet d'un transfert de propriété à la CCGC.

Après division et bornage en date du 21 février 2022, la surface à céder est d'une superficie de 5682 m² cadastrée section ZD 224.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, en date du 27 juin 2022, a approuvé l'acquisition de ladite parcelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de céder à la CCGC la parcelle cadastrée section ZD 224 au prix d'un euro auquel s'ajouteront les frais de rédaction et de publication de l'acte et rédiger l'acte en la forme administrative.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention,

Autorise le Maire à signer l'acte de vente sous la forme d'un acte administratif ainsi que les pièces relatives à ce dossier.

Délibération N°002/ 07-2022

Préemption sur demande de la Commune par la SAFER et au profit de la Commune

La Mairie a été informée de la vente de la parcelle cadastrée section ZP 99 d'une superficie de 42a 50ca.

Ce terrain, situé à l'Oisillière, est en zone AP (Agricole Protégé) du PLUI et sur le parcours des châteaux à vélo.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la SAFER afin qu'elle exerce son droit de préemption au profit de la Commune. La Commune s'engage à louer par bail rural au profit d'un agriculteur exploitant.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

- Frais d'ouverture de dossier pour un montant de 256.20 € TTC dus quelque soit l'issue du dossier.
- Prix de vente par la SAFER : 6 900.00 €.
- Frais acte notarié évalués à 1 110.00 €.
- Réalisation de la vente : 30 novembre 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Mandate la SAFER pour une préemption à son profit de la parcelle cadastrée section ZP 99 aux conditions ci-dessus.

Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération N°003/ 07-2022

Remboursement de factures à un élu

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur THÉRY Frédéric a fait l'avance de divers achats lors de la venue de la délégation des élus de Chiny. Le montant de ces factures s'élève à 63.72 €.

Il propose au Conseil Municipal de procéder au remboursement de ces factures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de la somme de 63.72 € à Monsieur THÉRY Frédéric.

Délibération N°004/ 07-2022

Participation de la Commune de Chambord au fonctionnement des écoles

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs enfants de Chambord sont scolarisés à Huisseau sur Cosson.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une participation de 200 euros par enfant à la Commune de Chambord (2 pour l'année scolaire 2021/2022).

Révision des loyers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des loyers (logements communaux et commerciaux), conformément aux baux et selon les indices de référence des loyers, INSEE IRL et ILC à compter du 1^{er} août 2022 :

Locations			Au 1 ^{er} août 2022
Mme FROMET M C	256 route de Chambord	Mensuel	186.60 €
M VAN ROOSEBEKE J	274 route de Chambord 1 ^{er} étage	Mensuel	213.68 €
Mme BOUCHERY F	247 route de Chambord 1 ^{er} étage	Mensuel	634.44 €
Mme QUAINO B	255 route de Chambord 1 ^{er} étage	Mensuel	394.24 €
La Poste	255 route de Chambord	Trimestriel	1 083.08 €
Au Bistrot d'Eugénie	235 route de Chambord	Mensuel	990.14 € HT
Auto-école	274 route de Chambord	Mensuel	203.84 € HT

Personnel communal : création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réorganisation du Service Enfance-Jeunesse suite aux mutations. Il rappelle que la Commune a eu recours à des emplois contractuels.

Considérant la nécessité du nombre d'agents pour assurer ce service et respecter les taux d'encadrement, il propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} août 2022.

Ce poste permettra de pérenniser un poste contractuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la création du poste ci-dessus.

Personnel communal : création d'un poste d'attaché à temps complet sur emploi non permanent

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'attaché à temps complet sur emploi non permanent afin d'avoir la possibilité d'avoir recours à un emploi contractuel suite au départ en retraite de l'agent en poste à compter du 1^{er} août 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la création du poste ci-dessus.

Personnel communal : création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet sur emploi non permanent

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet sur un emploi non permanent à compter du 1^{er} août 2022 afin d'avoir la possibilité d'avoir recours à un emploi contractuel pour le poste au secrétariat de mairie.

Cinq candidatures ont été reçues. Le choix est en cours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la création du poste ci-dessus.

Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le plan de sauvegarde présenté lors de la séance du 17 février 2022.

Le document est maintenant finalisé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde.

Le document sera consultable en Mairie et sur le site de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite qu'une réunion soit organisée pour revoir ce document et l'approuver ultérieurement.

Affaires diverses

1/ Problèmes informatiques :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie rencontre de graves difficultés informatiques : disques durs du serveur changés - logiciels réinstallés mais que l'hébergeur de données RICOH refuse de restituer les données qui appartiennent à la collectivité.

L'assureur GROUPAMA a été saisi pour l'ouverture d'un dossier au titre de la protection juridique. Le dossier a été confié à l'étude de Me CASADEI-JUNG.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération lui permettant d'ester en justice.

2/ Rappel de la manifestation du 8 juillet 2022 :

Théâtre dans le jardin du presbytère « Le manuscrit des chiens » dans le cadre du programme Festillésime.

3/ Retour sur la Fête des écoles et fête de la musique :

Report dans la salle des fêtes à cause de la pluie, Madame CAILLON remercie les élus présents pour cette manifestation. Les parents ont aussi remercié la Municipalité de cette organisation de dernière minute car les enfants ont pu réaliser leur danse.

Quant à la fête de la musique, elle ne fut pas réalisée dans un contexte idéal par rapport à l'organisation matérielle et aux artistes.

4/ ALSH :

Madame CAILLON présente au Conseil Municipal le programme estival ainsi que les effectifs sur période juillet et août qui sont en hausse.

6/ 14 juillet :

Madame CAILLON informe le Conseil Municipal du déroulé de la manifestation.

Scène ouverte avec plusieurs artistes et feu d'artifice - Bal animé par Bob Music.

Le champ situé à côté du tennis, appartenant à la Commune, bénéficiera d'un passage de gyrobroyeur et servira de parking.

7/ Chantier jeunes

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal une invitation aux repas de fin de cession des chantiers jeunes, le midi au lavoir.

La séance est levée à 20h50.



Le Maire,

Joël DEBUIGNE